
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 21 décembre 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 2132

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 21 décembre 2022 en retirant les points 12.001 à 12.010, 30.008 et 40.002, et en y ajoutant le point 50.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 2133

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la résiliation, de façon bilatérale, des ententes-cadres conclues avec Batteries Dixon inc., pour la fourniture d'accumulateurs pour véhicules et équipements motorisés du parc de la Ville (CE19 0449).

Adopté à l'unanimité.

20.001 1225382026

CE22 2134

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente entre Cultiver Montréal et la Ville de Montréal relativement à la présentation de la Fête des semences du 4 au 5 février 2023 au Planétarium Rio Tinto Alcan et à la tenue de deux conférences dans le cadre des Rendez-vous des agricultures montréalaises.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1226157003

CE22 2135

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 26 210,85 \$, taxes incluses, à l'Office national du film du Canada, dans le cadre de l'exposition intitulée Plastisapiens du 17 décembre 2022 au 14 mai 2023 à la Biosphère;
- 2- d'approuver un projet de convention-exposition entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1229442003

CE22 2136

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier le protocole d'entente entre sa Majesté le roi du chef du Canada représenté par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et la Ville de Montréal portant sur l'assistance du Groupe de maintien de l'ordre public (GMOP) de la GRC au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre de la conférence de l'Organisation des nations unies (ONU) sur la biodiversité (COP15) ayant lieu du 1^{er} au 19 décembre 2022 à Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1224974007

CE22 2137

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder une contribution non récurrente de 10 000 \$ au Barreau de Montréal pour l'édition spéciale 25e anniversaire du Salon Visez Droit qui se tiendra sous une formule hybride du 17 au 20 avril 2023
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1227581002

CE22 2138

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 235 000 \$, pour l'année 2022, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le Programme de reconnaissance et de soutien financier des organismes panmontréalais (PANAM) 2022-2023;

ORGANISME	MONTANT
Ahuntsic-Cartierville	
Association de Montréal pour la déficience intellectuelle	10 058 \$
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	
Cercle de l'amitié du Québec	11 268 \$
LaSalle	
Centre Action	6 267 \$
Corporation l'Espoir	15 039 \$

Le Plateau-Mont-Royal	
Association des sports pour aveugles du Montréal métropolitain inc.	6 267 \$
Association québécoise des personnes aphasiques	4 719 \$
Autisme Montréal	11 268 \$
Le centre Viomax	10 441 \$
Théâtre Aphasique	11 267 \$
Le Sud-Ouest	
Association québécoise de voile adaptée (A.Q.V.A.)	4 565 \$
Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique	11 268 \$
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	
Maison l'Échelon Inc.	11 267 \$
La Gang à Rambrou	11 267 \$
Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	
Association d'Entraide des Personnes Handicapées Physiques de Montréal, (ALPHA)	5 553 \$
Rosemont-La-Petite-Patrie	
ADMI inc.	9 264 \$
Compagnons de Montréal	16 038 \$
Le regroupement pour la trisomie 21	11 267 \$
Ville-Marie	
Centre communautaire Radisson inc.	11 268 \$
Fondation Papillon	21 266 \$
Sans Oublier le Sourire	11 267 \$
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	
Espace Multisoleil	7 496 \$
GymnO Montréal	6 268 \$
La joie des enfants (Montréal) inc.	4 130 \$
Parrainage Civique Les Marronniers	6 222 \$

- 2- d'approuver la reconnaissance PANAM aux organismes du tableau intitulé « Soutiens financiers 2022 et statut des reconnaissances PANAM », déposé en pièce jointe au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1226367003

CE22 2139

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ au Conseil des Industries Bioalimentaires de l'Île de Montréal, pour l'année 2023, dans le cadre du projet des Rendez-vous bioalimentaires de Montréal;

- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1227019006

CE22 2140

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de M. Pierre Puech, un immeuble situé au 1743-1747 avenue Bourbonnière, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 1 879 940 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 123,3 mètres carrés, à des fins de logement social, pour la somme de 799 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'autoriser un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de M. Pierre Puech, ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicomis du vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure du Québec, au nom du ministre des Finances;
- 5- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 6- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1226462006

CE22 2141

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée de 1 879,45 \$ relative au déplacement de Mme Maja Vodanovic, membre du comité exécutif, responsable de la concertation avec les arrondissements et de l'eau, et mairesse de l'arrondissement de Lachine, pour participer à l'assemblée mi-annuelle du conseil d'administration de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra du 16 au 19 janvier 2023, à Washington D.C. aux États-Unis;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1222811002

CE22 2142

Il est

RÉSOLU :

de nommer Mme Catherine Allard, à titre d'administratrice de l'Agence de mobilité durable, pour un mandat débutant à compter de sa nomination et se terminant le 31 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1227999012

CE22 2143

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 17 117 702 \$ provenant du ministre de la Sécurité publique pour la réalisation d'actions concertées visant à améliorer la sécurité urbaine, dans le cadre du programme fédéral « Bâtir des communautés plus sécuritaires »;
- 2- d'approuver le projet d'entente entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 17 117 702 \$ et autoriser le Service de la diversité et de l'inclusion sociale à affecter ce montant pour la réalisation de ladite entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1226794002

CE22 2144

Vu la résolution CA22 30 12 0366 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en date du 6 décembre 2022;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, d'une contribution financière de 84 000 \$ en provenance du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, relativement aux projets « Activités consultatives jeunesse » et « Animation et intervention au pôle René-Masson »;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1227960016

CE22 2145

Vu la résolution CA22 21 0283 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 6 décembre 2022;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'une contribution financière de 18 288 \$ en provenance du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre du programme Fonds pour la réouverture des organismes du patrimoine relativement aux activités de fonctionnement de la Maison Nivard-De Saint-Dizier, pour les saisons 2022-2023;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1228054007

CE22 2146

Vu la résolution CA22 210287 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 6 décembre 2022;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'une aide financière de 10 512 \$ en provenance du ministère de l'Éducation, dans le cadre du projet de développement du loisir et du sport afin d'offrir la gratuité des formations menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1220246001

CE22 2147

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 280 000 \$ afin de payer la note d'honoraires relative aux services professionnels rendus par le cabinet KPMG dans le dossier de l'action collective entreprise par Mme Catherine Bergeron-Duchesne contre la Ville de Montréal, la Société en commandite Stationnement de Montréal et la Ville de Québec, dans le cadre de la préparation et du témoignage des experts à la Cour supérieure, majorant ainsi le montant total alloué de 300 000 \$ à 580 000 \$, taxes incluses;
- 2- de réserver une somme de 280 000 \$, taxes incluses, pour le paiement des honoraires et déboursés à venir dans ce dossier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1226413004

CE22 2148

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le « Cadre de référence » du programme Prévention Montréal 2023-2025;
- 2- d'approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements de la somme de 26 429 464 \$ du volet local dudit programme, conformément au tableau intitulé « Prévention Montréal 2023-2025 » au dossier décisionnel et au tableau suivant :

Répartition des fonds Volet local destinés aux arrondissements et virements en provenance du SDIS aux arrondissements dans la cadre de Prévention Montréal par source					
Provenance	Arrondissement	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Total
Subvention du ministère de la Sécurité publique (MSP) 6 976 321 \$	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	341 352 \$	412 548 \$	412 548 \$	1 166 448 \$
	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	341 351 \$	410 685 \$	410 685 \$	1 162 721 \$
	Montréal-Nord	341 351 \$	410 685 \$	410 685 \$	1 162 721 \$
	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	341 351 \$	410 684 \$	410 684 \$	1 162 719 \$
	Saint-Léonard	341 351 \$	408 821 \$	408 821 \$	1 158 993 \$
	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	341 351 \$	410 684 \$	410 684 \$	1 162 719 \$
	Sous total MSP	2 048 107 \$	2 464 107 \$	2 464 107 \$	6 976 321 \$
Budget du Service de la diversité et de l'inclusion (SDIS) 19 453 143 \$	Ahunatic-Cartierville	511 109 \$	535 109 \$	535 109 \$	1 581 327 \$
	Anjou	183 793 \$	195 793 \$	195 793 \$	575 379 \$
	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	324 978 \$	287 115 \$	287 115 \$	899 208 \$
	Lachine	292 374 \$	309 707 \$	309 707 \$	911 788 \$
	LaSalle	347 391 \$	364 724 \$	364 724 \$	1 076 839 \$
	Le Plateau-Mont-Royal	350 788 \$	374 788 \$	374 788 \$	1 100 364 \$
	Le Sud-Ouest	406 398 \$	430 398 \$	430 398 \$	1 267 194 \$
	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	106 527 \$	118 527 \$	118 527 \$	343 581 \$
	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	314 263 \$	278 262 \$	278 262 \$	870 787 \$
	Montréal-Nord	532 258 \$	496 258 \$	496 258 \$	1 524 774 \$
	Outremont	123 336 \$	135 336 \$	135 336 \$	394 008 \$
	Pierrefonds–Roxboro	294 445 \$	306 445 \$	306 445 \$	907 335 \$
	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	435 028 \$	389 695 \$	389 695 \$	1 214 418 \$
	Rosemont–La Petite-Patrie	384 322 \$	408 322 \$	408 322 \$	1 200 966 \$
	Saint-Laurent	365 405 \$	382 738 \$	382 738 \$	1 130 881 \$
	Saint-Léonard	195 303 \$	145 166 \$	145 166 \$	485 635 \$
	Verdun	216 250 \$	228 250 \$	228 250 \$	672 750 \$
	Ville-Marie	414 521 \$	447 854 \$	447 854 \$	1 310 229 \$
	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	685 892 \$	649 894 \$	649 894 \$	1 985 680 \$
	Sous total SDIS	6 484 381 \$	6 484 381 \$	6 484 381 \$	19 453 143 \$
	Grand total	8 532 488 \$	8 948 488 \$	8 948 488 \$	26 429 464 \$

- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 19 453 043 \$ en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements respectifs, dans le cadre du programme Prévention Montréal 2023-2025, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE22 2149

Vu la résolution CA22 13 0326 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 5 décembre 2022;

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), l'ordonnance numéro 8, modifiant l'annexe A de ce règlement, afin d'inclure l'arrondissement de Saint-Léonard dans la zone de desserte.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1229646007

CE22 2150

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le « Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt », jusqu'au 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1224164003

Règlement RCE 22-007

CE22 2151

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la prolongation du comité ACCES Cannabis (Actions concertées contre les économies souterraines) au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023;
- 2- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 27 postes policiers et de deux postes civils pour la même période;
- 3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période;
- 4- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- d'autoriser la réception d'une contribution financière maximale de 5 840 000\$;
- 6- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour 2022 et 2023 respectivement de 97 880\$ et 281 600\$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1225841001

CE22 2152

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de nommer M. Jonathan Munn à titre de directeur - Acquisition dans la classe salariale 2023 - FM10, pour une durée indéterminée, à compter du 21 décembre 2022 ou à la date convenue entre les parties, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de l'approvisionnement à signer le contrat de travail à durée indéterminée pour l'embauche d'un cadre de direction, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1229742002

CE22 2153

Vu la résolution CA22 30 12 0395 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en date du 6 décembre 2022;

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de l'exercice des activités déléguées au 15 novembre 2022, ainsi que du rapport d'évolution budgétaire de novembre 2022, relatifs à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1227960013

Levée de la séance à 9 h 46

70.001

Les résolutions CE22 2132 à CE22 2153 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Domenico Zambito
Greffier adjoint